La lettre des lacs des Mortes et de Bellefontaine *N°11*

Madame, Monsieur,

Je vous adresse la lettre des lacs 2021 de manière un peu anticipée, la précédente datant de décembre dernier.

Mais depuis le début de l'année, plusieurs observations me font réagir, elles illustrent une gestion désordonnée et incohérente de ce milieu naturel fragile.

1- La destruction volontaire des herbiers

Comme je l'ai précisé précédemment, le lac de Bellefontaine disposait de deux herbiers de surface, composés de potamos flottants, une plante aquatique assez commune, mais à fort pouvoir d'oxygénation de l'eau.

Le premier herbier se situe au centre rétréci du lac de Bellefontaine, à une trentaine de mètres de sa rive Est, côté Risoux. Celui-ci se développe d'année en année et s'étire au point de se rapprocher l'année dernière de quelques mètres, de la crépine du nouveau captage d'eau.

Ce printemps, j'ai constaté que cet herbier avait été volontairement réduit de moitié.

De même, un herbier flottant d'environ 200 m2, situé à l'extrémité sud du lac de Bellefontaine, du côté de la tourbière, a été complétement éradiqué par sarclage et déracinement. Il n'en existe plus aucun vestige, pas même quelques tiges en profondeur, caractéristiques d'un dépérissement naturel et prolongé.

Ces plantes lacustres constituent un refuge important pour la faune. C'est un lieu de reproduction pour les perches et les cyprinidés, les brochets viennent y chasser. Plusieurs pêcheurs déplorent cette disparition artificielle, qui n'a rien à voir avec le « coup de chaleur » qu'ont subi les lacs l'année dernière, car à l'entrée de l'hiver, ces herbiers étaient encore intacts.

Je ne dispose pas de preuve quant aux auteurs de cette triste initiative. J'émets l'hypothèse que le délégataire du syndicat des eaux, à l'occasion d'un nettoyage de la crépine, aurait pu détruire ces plantes, peut-être dans la perspective d'obtenir une eau la plus stérile possible ? Si c'est le cas, il s'agit d'une méconnaissance totale des interactions entre les différents composants d'un lac. Saccager des herbiers, fragilise le milieu naturel, il s'agit d'une atteinte à la biodiversité, parfaitement répréhensible et sanctionnable par la police de l'eau.

Le président de la société de pêche (APPMMA du haut Jura) fera un signalement auprès de l'O.F.B.

Un bel herbier disparu !

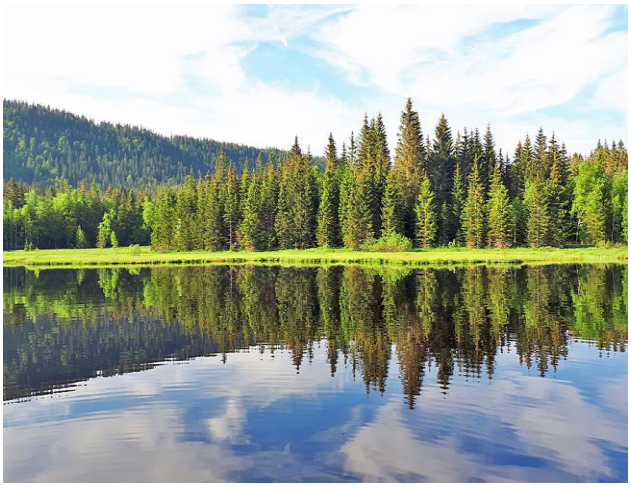

2- La digue des Mortes n’est plus étanche.

Cette digue est le seul moyen pour soutenir les étiages des lacs et préserver les niveaux jusqu’à l’été, lorsque les ruisseaux du Risoux commencent à se tarir.

Le système de vannage de l’ouvrage est à reprendre, car il laisse s’écouler une grande quantité d’eau. Quant au dispositif à batardeau qui devait permettre d’ajuster les niveaux, il ne remplit malheureusement pas cette fonction, de maintien de la ressource d’eau.

Fuites de la digue des Mortes

La réfection de cette digue remonte à 2007, la garantie décennale étant expirée, le Syndicat doit prendre à sa charge ces réparations.

Pour être complet sur ce sujet, ajoutons qu’en février 1989, une fonte des neiges accélérée, avait nécessité le démontage hâtif du batardeau, l’ouvrage vétuste menaçant de rompre.

Mais passée cette alerte, il est fort regrettable que les planches qui le constituaient, n'aient pas été replacées.

Il faut savoir qu'en 2007, la reconstruction de cet ouvrage, avait suscité moult discussions, les agriculteurs riverains s'imaginant qu'un grand barrage allait noyer leurs prairies. Le Parc qui a supervisé les travaux, avait même étudié la possibilité de les dédommager en valeur de balles de foins. Après de longues tergiversations, il fut décidé une réfection de la digue selon les cotes exactes du vieil ouvrage, et le dispositif de batardeau n'a jamais été finalisé, pour ne pas angoisser les agriculteurs.

Ainsi, depuis plus de 30 ans, les lacs sont en position basse, ils n'ont plus jamais débordé dans leur tourbière, comme jadis au printemps et généralement à la fin de l'automne. Les conséquences sont néfastes, en termes de réchauffement, d'eutrophisation et de dégradation des deux plans d'eau. Monsieur Gérard LAMY, fermier des lacs, n'aura eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme, atterré par la dégradation de ces lacs, qu'il a vu dépérir, d'année en année.

3- Une eau à préserver.

Une exploitation grandissante :

Dans la lettre n°10, j'indique que le délégataire du Syndicat la société Suez (anciennement Lyonnaise des Eaux), estime la moyenne journalière du prélèvement d'eau à 1 500 m3, avec des pics en hiver de 1 800 m3. Par exemple, une commune touristique comme celle de Chapelle des bois, voit sa population passer de 254 habitants, à près de 1 000 habitants en période hivernale.

Le contrat d'exploitation de l'eau passé avec la famille JOBEZ, propriétaire des lacs, est de 2 000 m3 jour de prélèvement maximum autorisé.

Comme j'ai pu l'écrire l'année dernière, de tels prélèvements sont disproportionnés, pour des lacs qui ne font que deux mètres de profondeur, sur les deux tiers de leur surface en période d'étiage ! Avec un mètre d'eau de moins, ils perdent plus d'un tiers de leur capacité. Nombreux sont ceux qui ont déploré leur pitoyable aspect, l'automne dernier, après trois mois de sécheresse intense.

Des solutions existent :

- Comme me l'a exprimé très justement, un ingénieur hydrologue de Besançon, qui est souvent intervenu dans le Jura, « le Syndicat ne puise pas son eau dans des lacs mais dans des étangs.»

D'après lui, il est indispensable que le Syndicat diversifie son approvisionnement dans les années à venir, notamment par forages dans la nappe phréatique abondante du Jura. Il obtiendrait ainsi une eau de bien meilleure qualité qu'une eau « morte », tourbeuse et chargée de matière organique, qui nécessite un traitement spécifique.

- Un raccordement du réseau du Syndicat à la source de l'Arce de Morez serait une autre solution. Il nécessiterait 6 km de conduites, ce qui est peu, rapportées aux 187 km de réseau du syndicat.

- Enfin, Il se pourrait bien que des communes soient amenées à réexploiter leurs propres sources, cantonnées au fonctionnement des fontaines, depuis qu'elles ont adhéré au Syndicat et que l'eau a été facturée aux consommateurs…

4- Un aménagement du secteur des lacs désordonné.

Le secteur des lacs dépend de plusieurs acteurs : Les deux communes de Bellefontaine et de Chapelle des Bois, le Parc Naturel Régional du Haut Jura qui est le coordonnateur, enfin la communauté de communes du Haut Jura Arcade, qui intervient notamment dans le soutien aux projets d'études et d'aménagements.

Un projet « d'aménagement à vocation touristique et économique du secteur des lacs des Mortes et de Bellefontaine » a été lancé en 2017. Cette étude a été réalisée par Monsieur Marc FORESTIER, consultant au cabinet Cipres. Il a travaillé trois ans, pour proposer aux communes, plusieurs scénarii d'aménagement. Cette étude remarquable du secteur, a démontré la nécessité de prendre en considération les conséquences d'un aménagement, dans un site sauvage, apprécié comme tel, à ne surtout pas dénaturer.

Clôturée en 2019, cette étude sera peu suivie de réalisations, pour des questions de financement et de choix politiques.

Mais aujourd'hui, tous les acteurs locaux semblent s'éveiller, car l'année dernière, l'effet post 1er confinement peut-être, s'est traduit par une fréquentation du site sans précédent, avec une invasion de baigneurs, de campeurs, de camping-cars et une multiplication des promeneurs.

C'est ainsi que sans aucune coordination, plusieurs mesures prennent forme :

- La circulation sur le chemin des lacs

-Les deux communes ont décidé de mettre le chemin qui surplombe les lacs en interdiction de circulation à tous véhicules à moteur, sauf riverains, agriculteurs et forestiers, en sollicitant les forces de gendarmerie pour faire respecter cette interdiction, par des rondes régulières.

Cette limitation d'accès figurait dans les propositions du cabinet Cipres, mais elle était conditionnée à la création de parkings aux deux extrémités de ce chemin, parkings qui n'ont pas été créés. Dès lors, la commune de Chapelle des Bois ne pourra s'étonner de voir les véhicules s'amonceler le long de la route départementale et bloquer l'accès du chemin.

A l'époque, participant aux réunions en qualité de riverain des lacs, j'avais émis des réserves sur la création de tels parkings, susceptibles d'attirer davantage l'attention sur le site et par conséquent d'augmenter encore sa fréquentation.

Le projet d'aménagement initial comportait un « volet économique » (dont la création d'une maison des guides, et de vente des vignettes de ski, un projet abandonné).

Mais aujourd'hui, guides et accompagnateurs ne peuvent plus emprunter le chemin des lacs, pour stationner à proximité des rives, ce qui rallonge les parcours et augmente la fréquentation des sentiers dans les pâtures.

Le Président de la société de Pêche s'insurge, que les pêcheurs ne puissent plus stationner près des rives. La société participe à la location des lacs et les pêcheurs peuvent être considérés comme des ayant droits. A ce titre, l'accès aux lacs doit leur être facilité, leur nombre se compte généralement sur les doigts d'une main. On ne peut ignorer le « caractère économique » de ces deux activités.

Mais force est de constater qu'à ce jour, cette limitation de circulation est presque sans effet, il n'y a guère que les camping-cars qui se font plus rares.

L'accès au chemin pourrait faire l'objet d'une réglementation mieux ciblée, formalisée par la mise en place de laissez-passer pour les accédants autorisés, comme c'est le cas par exemple, pour le chemin de « la Maréchaude », dans la réserve naturelle du Haut-Jura, au pied des Monts Jura.

- L'information touristique :

Arcade et le Parc s'orientent, semble-t-il sans concertation, dans la mise en place de panneaux, d'information du milieu, doublés de recommandations et d'interdictions. Il en résultera une foultitude d'items d'interdiction, nuisant à une information logiquement déchiffrable par les touristes : (feux et camping, vagabondage des chiens, piétinement et VTT dans la tourbière, respect des sentiers, interdiction aux chevaux, interdiction des lacs à la navigation…)

Arcade construit notamment un belvédère en surplomb du lac de Bellefontaine, qui sera doté de ses propres panneaux d'information et d'interprétation du milieu…

Il sera néanmoins difficile d'interdire aux randonneurs itinérants du GR-5, de planter le soir, leur tente au bord du lac. Dans un avenir proche, les deux communes devront certainement s'organiser pour recruter un garde saisonnier, afin de canaliser la fréquentation exponentielle du site. Au-delà du manque de lisibilité des interdictions, l'absence d'une personne pour les faire respecter, me paraît d'une efficacité toute relative.

D'autant plus que, comme un peu partout d'ailleurs, l'année dernière, le Parc a déploré une recrudescence des incivilités d'une population de moins en moins encline à tolérer remarques et observations. Ce fut la première année qu'en fin de saison, les riverains du lacs ont du parcourir leurs abords, équipés de sacs poubelle, pour ramasser détritus et bouteilles vides.

Nous venons de connaître un mois de Juin particulièrement pluvieux et la première moitié du mois de juillet s'avère tout autant humide. Voilà plus de trente ans que les lacs n'ont pas été aussi hauts, alors qu'à la sortie de l'hiver, les plages étaient déjà apparentes. Fin mai, le rocher du lac des Mortes, témoin des niveaux du haut de ses 90 cm, reposait tout juste dans 20 cm d'eau, c'était un mauvais présage, une météo capricieuse en a décidé autrement.

Le dégel 2021, en avril un lac déjà bas

Fin mai, un rocher presque hors de l'eau

Mi-juillet 2021, une hauteur d'eau exceptionnelle

Dorénavant, le changement climatique va se traduire par des variations météorologiques d'envergure. Aux périodes de sécheresses intenses, succéderont de vrais déluges.

Je viens de profiter de cet épisode pluvieux, pour réitérer ce que pratiquait, en désespoir de cause, Monsieur Gérard LAMY : placer une planche d'une hauteur de 60 cm dans l'ouverture béante de la digue, pour soutenir le niveau. C'est un pis-aller, mais Il sera intéressant de voir si cette initiative aura des conséquences positives sur le niveau. Certes pour l'instant, cette planche participe à inonder davantage, les abords du lac et la tourbière, dans l'attente du retour du soleil…

Un pis-aller, une simple planche pour préserver le niveau !

Il ressort de ces observations qu'évoquer le secteur des lacs éveille un tissu d'intérêts particuliers et contradictoires. L'éradication des herbiers en est une parfaite illustration. Tout le monde y va de ses analyses, en défendant son pré carré, plus ou moins conscient des enjeux que représente l'eau, dans un milieu généralement apprécié, mais bien entendu, après avoir défendu ses propres intérêts.

Le syndicat dispose aujourd'hui d'un captage neuf, il pompe l'eau qui ravitaille officiellement 5 857 habitants, mais sans compter les touristes, les entreprises, les exploitations agricoles… et advienne que pourra !

Je ne suis pas convaincu, que tous les acteurs et responsables locaux soient réellement pénétrés de l'impérieuse nécessité de préserver ces deux joyaux jurassiens, que sont les lacs sauvages des Mortes et de Bellefontaine.

A ce titre, une association va être créée, pour la défense, la préservation et la pérennité du secteur des lacs. Elle aura pour vocation de réunir toutes les personnes sensibles, éprises et amoureuses de ce milieu naturel exceptionnel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le 15 juillet 2021

Jean-François BIDOLI

destinataires :

Monsieur le Président du syndicat des eaux de Bellefontaine
Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Monsieur Pierre DURLET
ARCADE, Madame RIALLAN, Directrice générale des Services
DREAL du Doubs et du Jura
Conseil régional de Bourgogne- FC
Conservatoire Botanique de FC
Monsieur Daniel BERTHET, Président Sté de pêche du Ht-Jura
Mme BOUVET, Cabinet conseil environnement
Monsieur Nicolas JOBEZ, propriétaire des lacs
Madame Christine LAMY, locataire des lacs

Madame le Maire de Chapelle des Bois
Madame le Maire de Bellefontaine
Préfectures du Doubs et du Jura
DDT du Doubs et du Jura
Conseils Départementaux du Doubs et du Jura
Office français de la biodiversité (OFB)
Société SUEZ, Besançon
Monsieur Christian BRUNEEL, Prénovel
Monsieur Jean-Pierre METTETAL, Besançon

bidoli.jean-francois@neuf.fr - 8 sur les lacs 25240 Chapelle des Bois
Tél : 06 80 30 10 70 -19 Chemin de Brûlefoin 25000 Besançon